



Pacs , bien et séparation des biens

Par **KMG**, le **27/12/2010 à 15:20**

Bonjour,
Je me suis pacsée en 2005 sans convention particulière. Suis je donc sous le régime de l'indivision?
de plus mon conjoint a acheté seul mais sans apport personnel (totalité de la somme empruntée) un appartement en 2006.
Notre situation s'aggrave depuis plus d'un an. Je participe aux dépenses du foyer . Puis je prétendre à quelque chose en cas de séparation??
J'ai absolument besoin d'aide, je suis perdue. J'ai l'impression d'avoir été trahie. En effet pendant des années il a pu suite à ma participation aux dépenses du foyer s'offrir une voiture neuve.....et ne réglait rien excepte son crédit pour le foyer.
je vous remercie.

Par **mimi493**, le **27/12/2010 à 15:42**

Le PACS c'est le Piège A ConS. Vous n'avez pas de recours, vous n'êtes pas marié, pas de communauté.